
COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

55ème Séance.

Samedi 17 octobre 1936, à 10 heures.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

PRESENTS:

MM.	V. VAN STRAELEN,	Président
	M. van den ABEELE	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies.
	R. BOUILLENNE	
	W. ROBYNS	
	A. SCHOF	
	H. SCHOUTEDEN	
	J. WILLEMS	Membres
	J.- P. HARROY	Secrétaire du Comité de Direction.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Marcel van den ABEELE, qui siège pour la première fois au Comité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Procès-Verbal de la 54ème séance, 19 septembre 1936, est approuvé à l'unanimité.

DECISION 368.

PREPARATION DES COLLECTIONS ENTOMOLOGIQUES RECOLTEES PAR
MONSIEUR de WITTE.

Le Comité apprend que la Section d'Entomologie du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique a déjà réalisé,

pour le compte de l'institution, la préparation de plus de cent mille insectes.

Les débours occasionnés par cette préparation atteignent près de vingt mille francs, alors que le poste des prévisions budgétaires 1936: "Frais de Travaux d'intérêt scientifique" ne comportait que quinze mille francs.

Le Président propose que l'institution, qui dispose des fonds nécessaires, non seulement poursuive, mais encore active cette préparation par tous les moyens possibles.

Le Comité marque son accord sur cette proposition et autorise le dépassement de crédit.

DECISION 369.

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION.

Le Comité fixe la date de cette séance au samedi 12 décembre 1936, à 10 heures 30'.

Il en établit ensuite l'Ordre du Jour:

ORDRE DU JOUR.

1. Approbation du Procès-Verbal de la XIVème séance.
2. Activité de l'institution depuis la dernière séance.
3. Programme de l'institution pour l'année 1937.
4. Prévisions budgétaires pour l'année 1937.
5. Election de deux nouveaux membres au Comité de Direction.
6. Remplacement à la Commission de Monsieur le Professeur H. FAIRFIELD OSBORN, décédé. Choix de personnalités à proposer à l'agrément du Roi.
7. Problème des feux de brousse.
8. Publications de l'institution.
9. Divers.

A ce propos, le Comité émet les avis suivants:

a) PREVISIONS BUDGETAIRES

Le Comité décide de soumettre provisoirement à l'approbation de la Commission les prévisions budgétaires qui figurent en annexe au présent procès-verbal.

Ces prévisions se rapprochent sensiblement de celles qui ont fait l'objet de la décision n° 377 (52ème séance, 6 juin 1936).

b) PROGRAMME POUR 1937.

Le Président signale à ce propos qu'au début de l'année 1937, le Conservateur de Rutshuru, le Lieutenant-Colonel R. HOIER, rentrera en Belgique, ayant terminé son terme de trois ans en Afrique.

Le Comité décide que, pendant son absence, les fonctions de Conservateur seront remplies, à Rutshuru, par le Secrétaire du Comité de Direction.

c) ELECTION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITE DE DIRECTION.

Le Comité confirme ce qui a fait, à ce propos, l'objet de sa décision n° 249.

d) REMPLACEMENT A LA COMMISSION DE MONSIEUR H. FAIRFIELD OSBORN, DECEDE.

Le Comité décide de proposer les noms de Messieurs Frederick TRUBEE DAVIDSON, Président du "Board of Trustees" de l'American Museum of Natural History à New-York, et William K. GREGORY, Conservateur en Chef à l'American Museum of Natural History.

e) PROBLEME DES FEUX DE BROUSSE.

Le Comité reçoit connaissance du texte de l'Ordonnance n° 33 Agri 1936, par laquelle Monsieur le Commissaire de Province de Costermansville autorise, sous condition, la pratique des feux de brousse dans la réserve de la Luama.

Monsieur le Ministre des Colonies a exprimé le désir de voir l'Institut formuler son avis quant à l'opportunité de cette mesure.

Après avoir pris connaissance des commentaires écrits de Messieurs BOUILLENNE, RODHAIN et SCHOUTEDEN, et après délibération, le Comité décide de signifier à Monsieur le Ministre son accord provisoire sur les termes de l'Ordonnance précitée.

Le Comité estime qu'il y a lieu de dissocier nettement les aspects botanique et zoologique du problème et conclut à la nécessité de ramener l'examen de la question à l'étude d'une série de cas d'espèce.

Cette étude ne pourra d'ailleurs se voir menée à bien que par la réalisation de cycles d'observations méthodiques et objectives.

Le Comité décide de mettre la question en discussion au cours de la prochaine séance de la Commission.

DECISION 370.

ORGANISATION DU TOURISME DANS LES PARCS NATIONAUX.

Le Comité prend connaissance d'une note émanant du Service Juridique du Département des Colonies et concluant à une incompatibilité entre les propositions de la CIMNOKI et les textes des décrets constituant l'Institut.

Le Comité prend ensuite connaissance des commentaires écrits émanant de Messieurs ROBYNS, SCHOUTEDEN, et van den ABEELE.

A l'unanimité, le Comité décide de rejeter les propositions de la CIMNOKI.

Il décide ensuite que l'institution va tenter d'organiser elle-même le tourisme dans les territoires placés sous son administration. A cette fin, il prévoit l'engagement d'un agent qui, placé sous l'autorité du Conservateur, consacrerait toute son activité à cette organisation.

DECISION 371.

PUBLICATIONS: ASPECTS DE VEGETATION DANS LES PARCS

NATIONAUX DU CONGO BELGE.

Le Comité prend connaissance des devis émanant du phototypiste et de l'imprimeur.

Il décide de faire réaliser mille exemplaires en langue française et cinq cents en langue flamande.

Monsieur le Docteur ROBYNS annonce que le manuscrit de la version flamande sera déposé à bref délai au siège de l'institution.

MISSION VULCANOLOGIQUE AU PARC NATIONAL ALBERT.

CANDIDATURE DE MONSIEUR JEAN VERHOOGEN.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre de Monsieur Jean VERHOOGEN qui proteste contre la décision prise à son égard au cours de la séance du 19 septembre 1936 (54ème séance, décision 361).

Le Comité ne trouve dans cette lettre aucun élément nouveau susceptible de l'amener à revenir sur sa décision.

DECISION 372.

RAPPORT DE FIN DE CHARGE DE MONSIEUR LEON LIPPENS,

CONSERVATEUR-ADJOINT.

Le Comité reçoit connaissance de la note que, sur sa demande, (53-ème séance, décision 349), Monsieur Léon LIPPENS a rédigée en vue de préciser certains points de son rapport de fin de charge et notamment les négligences qu'il avait à reprocher à la gestion de l'institution.

Le Comité constate que ces reproches visent en ordre principal des retards survenus dans les relations entre les services d'Afrique et l'administration métropolitaine.

Ces retards sont en réalité imputables soit à l'irrégularité du service postal aérien, soit à la nécessité d'attendre, pour la solution de certains problèmes, que le Comité ait pu ou jugé utile de prendre position.

Le Président signale à ce propos que toutes les questions soulevées par Monsieur Léon LIPPENS ont fait l'objet d'un examen approfondi: aucun des faits invoqués par lui n'est apparu être la conséquence d'une négligence.

Le Comité reçoit ensuite connaissance des commentaires rédigés à propos du rapport de fin de charge de Monsieur Léon LIPPENS par les conservateurs de l'institution, Messieurs les Lieutenants-Colonels H. HACKARS et R. HOIER.

Le Président lit également une lettre de Monsieur le Professeur R. BOUILLENNE qui demande s'il n'y aurait pas lieu de renseigner plus complètement les Conservateurs sur l'activité du Comité de Direction.

A l'unanimité, le Comité décide de poursuivre la politique qu'il a adoptée depuis le début de l'année 1935. Le droit d'initiative des Conservateurs sera maintenu, encore que contrôlé par le Comité. Par ailleurs, les délibérations du Comité présentant un caractère qu'il convient de ménager, les Services d'Afrique continueront à n'être avisés quo des questions les concernant directement.

DECISION 373.

COLLECTIONS RECOLTEES PAR MONSIEUR LEON LIPPENS.

Le Comité décide de réclamer à Monsieur Léon LIPPENS tous éléments et documents relatifs aux récoltes et photographies qu'il a pu réaliser dans les domaines des parcs nationaux du Congo Belge.

DECISION 374.

AFFECTATION DES COLLECTIONS RECOLTEES DANS LES PARCS NATIONAUX PAR LES CHARGES DE MISSION DE L'INSTITUTION.

Le Comité reçoit connaissance de la proposition suivante, émanant de Monsieur le Ministre des Colonies:

Les collections préparées au Musée du Congo Belge et au Jardin Botanique de l'Etat retourneront à ces institutions après détermination par les spécialistes.

Le Musée du Congo et le Jardin Botanique pourront prélever dans ces matériels tous échantillons susceptibles de venir compléter leurs collections.

Les doubles subsistant après ces prélèvements seront maintenus en un tout distinct, qui restera la propriété de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

La Commission Administrative pourra alors faire don de certains de ces doubles à des institutions scientifiques de son choix et notamment reconnaître, de cette manière, la précieuse collaboration de ses Membres étrangers.

Le Comité adopte cette proposition.

DECISION 375.

COLLECTIONS BOTANIKES DE MONSIEUR DE WITTE.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre de Monsieur le Docteur W. ROBYNS, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat, qui estime que les collections botaniques récoltées par Monsieur Gaston F. de WITTE au Parc National Albert sont trop fragmentaires pour donner matière à une publication séparée.

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre de Monsieur G.F. de WITTE qui expose les raisons pour lesquelles cette publication lui paraît se justifier.

Avant de trancher, le Comité décide de soumettre le dossier pour avis à Monsieur le Professeur R. BOUILLENNE.

DECISION 376.

ORGANISATION DU FUTUR PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Le Comité reçoit connaissance du programme d'organisation que lui propose le Lieutenant - Colonel H. HACKARS par sa lettre 22/09, datée du 1er septembre 1936.

Le Comité marque son entier accord sur le contenu de ce document.

DECISION 377

PEUPEMENT DES LACS DU CONGO ORIENTAL AU MOYEN D'ALEVINS

PRELEVES DANS LES PARCS NATIONAUX.

Le Comité reçoit connaissance d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies qui demande à l'institution d'examiner la possibilité de contribuer à peupler les étangs et lacs du Territoire de Rutshuru au moyen d'alevins provenant des parcs nationaux.

Le Comité prend également connaissance d'une lettre du Conservateur de Rutshuru qui transmet une demande analogue, émanant de Monsieur le Gouverneur des Territoires du Ruanda-Urundi.

Le Comité approuve pleinement cet essai de recours à la faune indigène en vue d'augmenter, par des peuplements, les ressources en albuminoïdes des populations autochtones.

Il marque son accord sur la proposition précitée mais décide toutefois de demander à Monsieur le Ministre des Colonies d'assumer la responsabilité de faire rentrer cette initiative dans le cadre des décrets du 26 novembre 1934.

DECISION 378.

PECHE INDIGENE DANS LE SECTEUR RUINDI-RUTSHURU.

Le Comité reçoit connaissance d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies qui communique à l'institution, avec avis favorable, une demande transmise par Monsieur le Gouverneur Général et tendant à rétablir des pêcheries indigènes dans diverses régions du Parc National Albert.

Cette proposition comprend:

- 1° l'établissement de trois pêcheries surveillées sur la rivière Semliki,
- 2° l'octroi aux indigènes d'un droit de pêche dans une des deux rivières du Binza: May-ya-Ewi ou May-ya-Kwenda.
- 3° le déplacement, de May-ya-Moto à Katanda, soit à huit kilomètres vers le Nord, de la limite septentrionale du bief de la Rutshuru dans lequel les indigènes ont conservé leurs droits de pêche.

Le Comité décide de surseoir sa décision quant au premier point de cette proposition. Il se prononcera en fonction des rapports que lui adressera le Conservateur de Mutwanga, qui traite actuellement cette question sur place.

Par ailleurs, il marque un accord de principe sur ce qui fait l'objet des points 2 et 3 de la proposition.

Il formule toutefois à cet égard les réserves suivantes:

a) les modalités de réalisation, de même que le choix à opérer entre les rivières May-ya-Ewi et May-ya-Kwenda, seront laissés à l'appréciation du Conservateur de Rutshuru, qui règlera ces questions sur place, d'accord avec les autorités locales et les indigènes.

b) Tant qu'un décret ne sera pas venu consacrer le nouvel état de choses, le Comité se réserve le droit, en cas d'abus, de revenir sur sa décision.

c) le Comité ne se dissimule pas que semblables réalisations s'écartent des textes des décrets du 26 novembre 1934. Il tient donc à subordonner, ici encore, son consentement à un accord de Monsieur le Ministre des Colonies dégageant, dans ce domaine, toutes responsabilités de l'institution.

DECISION 379.

PRET A DIVERS ORGANISMES DE CLICHES PHOTOGRAPHIQUES
APPARTENANT A L'INSTITUT.

Le Président soumet au Comité une demande émanant de l'Office Belgo-Luxembourgeois du Tourisme et tendant à obtenir l'autorisation de reproduire, dans diverses publications, belges et étrangères, des clichés appartenant à l'Institut.

Le Comité marque son accord sur cette demande et décide que dorénavant le Président aura pouvoir d'octroyer directement semblables autorisations.

DECISION 380.

DEMANDE DE VISITE EMANANT DE MESSIEURS BERE, HAIG
et WICKHAM.

Le Comité reçoit connaissance de ce que Monsieur WICKHAM, Directeur du Service de l'Agriculture à Kabale, et Messieurs BERE et HAIG, Directeurs du Service de l'Agriculture au Kenya, sollicitent l'autorisation de faire prochainement, dans un but d'étude, l'ascension du Karisimbi.

Le Comité accorde cette autorisation.

DECISION 381.

ABATTAGE DE L'ELEPHANT QUI CAUSA LA MORT D'UN TOURISTE.

Le Comité reçoit connaissance de ce que le Conservateur de Rutshuru a été amené à abattre l'éléphant qui causa, le 26 juillet 1936, la mort d'un touriste, Monsieur KRENZ. Ce pachyderme était devenu dangereux du chef d'une blessure à la tempe, vraisemblablement reçue au cours d'un passage dans une plantation.

Le Docteur van den BERGHE a profité de cet abattage pour opérer d'intéressantes récoltes de parasites.

Le Comité approuve cette initiative du Conservateur de Rutshuru et décide de faire envoyer le crâne de l'éléphant au Musée du Congo Belge, à Tervueren.

Le Comité reçoit ensuite connaissance des éléments suivants:


Le Conseil d'Administration de la Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, en sa séance du 13 octobre 1936, a accordé à Monsieur le Docteur Hubert DAMAS le subsidé dont fait mention la décision n° 365 (54ème séance, 19 septembre 1936).

Le Révérend Père SCHUMACHER est rentré en Europe et séjourne actuellement en Italie. Son arrivée à Bruxelles est imminente.

La séance est levée à 13 heures 10'.

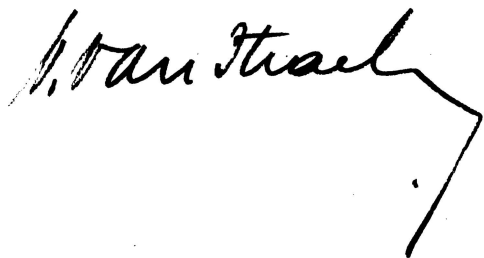
+++++

LE SECRETAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRESIDENT



W. VAN STRAELEN

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO

BELGE

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR I 9 3 7 .

RECETTES

A. Subvention du Ministère des Colonies		850.000
B. Divers - Tourisme	30.000	
Vente de publications	10.000	
Recettes extraordinaires	9.000	
Intérêt sur compte en banque	1.000	
		<u>50.000</u>
		<u>900.000</u>
		=====

DEPENSES

1. Mobilier et matériel d'Europe		2.000
2. Mobilier et matériel d'Afrique		18.000
Rutshuru	4.000	
Semliki	6.000	
Uele	4.000	
Katanga	4.000	
3. Constructions et aménagements d'Afrique		50.000
Rutshuru	20.000	
Semliki	25.000	
Uele	5.000	
Katanga	-----	
4. Bibliothèque		3.000
5. Instruments scientifiques		53.000
Rutshuru	50.000 (laboratoire)	
Semliki	1.000	
Uele	1.000	
Katanga	1.000	
6. Frais de travaux d'intérêt scientifique		15.000
7. Frais de publication et rapport		50.000
8. Frais Membres du Comité		2.500
9. Frais de conférences		3.000
10. Frais de voyage du personnel		65.000
11. Dépenses imprévues		10.000
12. Représentation et propagande		10.000

	à reporter	281.500

13. Frais de gestion d'Afrique

a. Conservateurs:		195.000
	Rutshuru	
	1) Conservateur	75.000
	2) Agent tourisme	50.000
	Semliki	70.000
	Uele	--
	Katanga	--
b. Corps de garde:		100.000
	Rutshuru	30.000
	Semliki	30.000
	Uele	20.000
	Katanga	20.000
c. Personnel indigène		60.000
	Rutshuru	20.000
	Semliki	20.000
	Uele	10.000
	Katanga	10.000
d. Transports automobiles et portage		92.000
	Rutshuru	35.000
	Semliki	25.000
	Uele	12.000
	Katanga	20.000
e. Imprévu et divers		15.000
f. Assurances		24.000
	Rutshuru	15.000
	Semliki	5.000
	Uele	2.000
	Katanga	2.000

à reporter

767.500

Report 767.500

14. Frais de gestion d'Europe:

Traitement du personnel		70.800
a. Secrétaire du Comité de Direction	30.000	
b. Employé	18.000	
c. Comptable	6.000	
d. Dactylo	8.400	
e. Garçon de courses et aide-dactylo	4.200	
f. Concierge	4.200	

g. Pension légale (Contribution patronale)	3.000	
h. Pension extra-loi	1.500	
i. Fonds d'Allocations pour employés	1.000	
j. Loyer Bureau	14.000	
k. Chauffage	2.500	
l. Eau - gaz - électricité	2.000	
m. Entretien	1.500	
n. Téléphone et télégrammes	4.000	
o. Imprimés et fournitures de bureau	10.000	
p. Timbres-poste (affranchissement)	5.000	
q. Assurances	2.000	
r. Contributions et taxes	4.000	
s. Dépenses diverses	2.500	
	-----	53.000
16. Réserve		<u>8.700</u>
		<u>900.000</u>

+++++

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1937

PARC NATIONAL DE LA
KAGERA

EMARGEANT AU BUDGET DU RUANDA - URUNDI

+++++

RECETTES

Subvention: 50.000
=====

DEPENSES:

Mobilier et matériel	4.000
Aménagement et entretien bâtiments de Gabiro (au cas où un conservateur pourrait être prévu)	2.000
Indemnité provisoire du conservateur ff.	12.000
Corps des gardes (salaires et équipements)	15.000
Personnel	5.000
Transport automobile et portage	5.000
Imprévus et divers	5.000
Assurances (personnel, matériel, bâtiments, etc.)	2.000

	50.000
	=====

+++++